Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_13-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

N° B18_09_2025_13 - ZAE Le Pinier - Prolongation de délai de signature de l'acte authentique pour la cession du lot n°8 (annexes)
Annexe(s) :
- Acte de vente
- Plan du lot n°8

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	21	2	23	7

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), THELLIER Odile (pouvoir donné à GAYET Olivier)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

****

ZAE Le Pinier - Prolongation de délai de signature de l'acte authentique pour la cession du lot n°8 (annexes)

Annexe(s) :

- Acte de vente

- Plan du lot n°8

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_13-DE

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 4. Toute cession d'immeuble sous réserve que le prix ou la valeur du bien concerné soit conforme ou supérieur à l'évaluation donnée par la Direction de l'immobilier de l'État » ;

Vu la délibération N° C31_03_2022_02 du conseil communautaire du 31 mars 2022, adoptant la stratégie d'attractivité économique et touristique ;

Vu la délibération N° C17_11_2022_12 du conseil communautaire du 17 novembre 2022, adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique, et tout particulièrement la fiche socle n°1 consistant à mettre en place un schéma d'accueil des entreprises ;

Vu la délibération N° C14_11_2024_03 du conseil communautaire du 14 novembre 2024 adoptant le Schéma des ZAE et l'inventaire des ZA ;

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;

Vu la délibération N° B06_06_2024_11 du Bureau communautaire du 6 juin 2024 autorisant la vente à la SAS Technical Auto du lot n°8 de la parcelle cadastrée 264AC0107 ;

Vu la promesse de vente signée le 4 juillet 2024, entre le Communauté de communes Mellois en Poitou et M. et Mme CAILLAUD, concernant le lot 8 de la ZAE du Pinier à Melle ;

La SAS TECHNICAL-AUTO spécialisée dans l'entretien, la réparation et la vente de véhicules automobiles est actuellement implantée à Melle dans un bâtiment en location. Elle souhaite acquérir le lot 8 d'une surface de 3979 m² sur la Tranche 3 de la ZAE du Pinier à Melle, pour y construire un garage automobile dans des locaux lui permettant de développer son activité.

La communauté de communes Mellois en Poitou a réceptionné en mai 2025 les travaux d'aménagement de la tranche 3 de la ZAE du Pinier (sauf pour le lot espaces verts),

La délibération du bureau communautaire du 6 juin 2024 autorisant la cession du lot 8 situé sur la ZAE du Pinier à Melle pour permettre l'implantation de la SAS TECHNICAL-AUTO, prévoit la réitération par acte authentique au plus tard le 6 décembre 2025, sous conditions suspensives. Parmi ces conditions, figure l'obtention des autorisations d'urbanisme portant sur le projet, purgées de tout recours et retrait.

Afin de lever la condition suspensive d'obtention du permis de construire purgé de tout recours et retrait, une prolongation est nécessaire. En effet, le permis de construire n'est toujours pas été déposé à cause d'études complémentaires à réaliser et de délais très longs pour l'obtention des devis.

Pour que la cession soit pleine et entière, la réitération par acte authentique est prolongée de 12 mois supplémentaires, soit avant le 6 décembre 2026. Si la cession par acte authentique n'est pas réalisée à cette date, les parties sont libérées de leurs engagements réciproques et la décision de cession sera caduque.

Il est donc proposé au bureau communautaire de prolonger la date limite de réitération de l'acte authentique jusqu'au 6 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la prolongation de 12 mois du délai de réitération par acte authentique soit avant le 6 décembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_13-DE

- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer l'acte de vente définitif pour le lot n°8 situé sur le parc d'activité Le Pinier (Melle), à la SAS TECHNICAL-AUTO – ou toute autre structure se substituant, au prix global de 100 000€ HT et hors frais (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et d'une TVA de 20 000€, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Jérôme PELTIER
6ème Vice-Président en charge des finances
30 sept. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
26 sept. 2025